

Procès de la Famille Missionnaire Notre Dame
et de son supérieur Gérard Pinède – « père Bernard » -
au tribunal correctionnel de Privas

Ce document est une compilation de l'ensemble des articles de presse sur ce sujet consultables via internet au 31 janvier 2026.

Dans ce travail, on s'est attaché avant tout à retenir les éléments factuels mis en avant par les journalistes dans leurs écrits, sans pour autant leur attribuer de façon formelle tel ou tel propos. Le lecteur gagnera donc à se rapporter directement au texte de chacun de ces articles, via les liens internet correspondants, disponibles en annexe.

Centrée sur les faits évoqués par ces journalistes, cette compilation se propose avant tout de privilégier la clarification des éléments reprochés aux accusés. Au détriment, peut-être d'une restitution plus exhaustive des arguments rhétoriques développés par leurs avocats. C'est pourquoi est également mis à la disposition du lecteur, à la fin du document annexe, un lien vers le site internet de la Famille Missionnaire de Notre Dame relayant une interview de Gérard Pinède à « Tribune Chrétienne » publiée le 26 janvier.

Les données du procès

Dates prévues initialement : du 19 au 21 janvier 2026 inclus - Dates effectives : **du 19 au 22 janvier 2026**

Prévenus : **Gérard Pinède**, 74 ans, ancien boulanger, devenu « père Bernard » en religion, actuel supérieur (depuis 2006) de la congrégation religieuse de droit français (institut de vie consacrée de droit diocésain, pour l'Eglise catholique, rattachée au diocèse de Viviers) connue sous le nom de « **Famille Missionnaire de Notre Dame** », ou encore de « Famille Domini » (désignée ci-après par FMND) dont le siège est à Saint Pierre de Colombier, également accusée, en tant que personne morale. (Note : A l'époque des faits, la « mère » de la communauté était « mère Madeleine », décédée en 2021)

Défenseurs : Maître Jérôme Triomphe, Maître Gousseau

Parties civiles : Anne-Claire, Laure-Marie, Elisabeth, Constance et Jean-Luc, 4 femmes et un homme (prêtre), âgés de 25 à 55 ans et restés de deux semaines à 27 ans au sein de la FMND. Le parquet a interrogé les victimes – ce n'est qu'ensuite qu'elles se sont portées partie civile

Avocats de 2 d'entre elles: Maître Fraisse et Maître de Survilliers

Les autres parties civiles ne se sont pas fait représenter

Président du tribunal de Privas : Nicola Julia

Procureure de la République : Céline Nainani

Motif de comparution devant le tribunal

« Abus frauduleux de l'ignorance ou de la faiblesse d'une personne vulnérable pour la conduire à un acte ou à une abstention préjudiciable »

En juillet 2024, le président du Tribunal de Privas mentionne parmi les faits reprochés à la FMND :

- Le recrutement de membres jeunes
- Leurs conditions de vie particulièrement contraignantes et sans aucun repos, afin d'altérer le jugement par l'épuisement physique
- Un usage de la « culpabilisation de péché d'orgueil lorsque ces jeunes se posaient trop de question sur la foi »

En janvier 2025 d'autres précisions sont apportées :

- La FMND exerce des pressions psychologiques sur ses membres,
- Les isole du monde extérieur
- Et voue un culte à ses deux fondateurs

Les multiples témoignages lus par le président du tribunal relataient les mêmes faits ou impressions alors qu'ils proviennent de lieux différents gérés par la FMND.

Le dossier a été étayé par plusieurs enquêtes menées par des organismes religieux ou judiciaires, dont :

- En 2019, une visite apostolique confiée à Mgr Daniel Federspiel dont le rapport, rendu public à l'audience, soulignait des difficultés préoccupantes concernant *«l'exercice de l'autorité et l'obéissance, la qualité de la formation et l'autoréférentialité du groupe»*.
- la Miviludes dont un rapport pour la période 2018-2020 ajoute aux griefs précédents le harcèlement pour récupérer des fonds
- et l'OCRVP, Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes, de Nanterre, qui a fait état dans un rapport de près de 2000 pages, des résultats de son enquête préliminaire, s'appuyant sur les auditions d'une quarantaine de personnes .

Peines encourues : jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 375 000 euros d'amende.

Episodes précédents

En juillet 2024, la défense avait déposé une demande de nullité des chefs d'accusation, ainsi que de transmission d'une question prioritaire de constitutionnalité, rejetées toutes deux par le Tribunal un mois plus tard.

Re-convoqué **en septembre 2025**, le procès a de nouveau été reporté, du fait de l'ajout de nouvelles pièces au dossier la veille du procès (note : il semblerait que la première demande de perquisition des archives du diocèse de Viviers demandée par la défense n'ait pas été exécutée avec célérité, causant ainsi un retard dans la disponibilité des documents séquestrés)

Présentation des enjeux du procès par la presse

Le Dauphiné Libéré :

Quelles sont les limites à ne pas franchir lorsque l'on est une communauté religieuse ?

France 3 Auvergne Rhône Alpes :

"Ce n'est pas parce que des enfants sont heureux que la FMND n'a pas commis des abus ou des infractions".

"Ce procès a lieu parce que le procureur a été saisi par la Miviludes et non pas parce que des anciens membres ont décidé de se venger. Ce qui compte pour les parties civiles, c'est que plus aucun autre jeune ne soit victime de cette emprise et de ces abus"

La Croix :

Depuis 2006, année où Gérard Pinède est devenu le supérieur de la FMND, 78 hommes et femmes ont rejoint cette communauté, dont 23 avaient entre 18 et 19 ans.

Une proportion élevée de jeunes adultes, au regard de la pratique et des préconisations habituelles des instituts religieux en France, qui ne manque pas d'interroger, d'autant que dès 2014, la Conférence des évêques de France repérait cette question du « *recrutement vocationnel* » comme l'un de critères des « *dérives sectaires dans les institutions d'Église* ».

De l'issue du procès peut aussi dépendre l'intervention des autorités romaines, citant Mgr Hervé Giraud, évêque de Viviers (Ardèche).

Déroulement du procès de janvier 2026

19 janvier

Les témoignages de potentielles victimes ont été dévoilés à la lecture du rapport d'enquête par le juge.

Ils évoquent notamment un manque de discernement à l'entrée dans la congrégation (30% des nouveaux membres sont entrés dans la FMND avant leurs 20 ans), une anxiété et une peur, une pensée unique empêchant la critique, un culte de la personnalité des fondateurs, une infantilisation des membres par les supérieurs ou encore une difficulté pour s'en extraire

Parmi les témoignages recueillis par les enquêteurs :

Laure-Marie N., entrée à 18 ans, témoigne avoir rapidement souffert d'un climat de peur, avec un sentiment de contrôle permanent, l'évocation du diable dès qu'elle exprimait ses doutes, la plongeant des années dans l'angoisse jusqu'à l'automutilation et une tentative de suicide.

Elle partira difficilement au bout de quinze ans, après avoir pris conscience qu'elle reproduisait auprès d'autres jeunes femmes les mécanismes qu'elle avait elle-même subis.

Au fil de l'audience se dessine un « *système de séduction* » destiné aux jeunes pouvant aller jusqu'à des formes de harcèlement pour les faire rester dans la communauté.

Élisabeth C., elle, entre à 17 ans, « *incitée par les sœurs* » et au terme d'un entretien avec le supérieur qui la surprend par sa brièveté. « *Plus on rentrait jeune dans la communauté, plus le sacrifice était beau !* », se souvient-elle. Mais quand elle formule ses doutes, on lui dit qu'elle est « *tentée par Satan* ».

Elle ne restera que dix jours à Saint-Pierre-de-Colombier, malgré la « *pression énorme* » du père Bernard et d'autres membres, lors d'une ultime réunion dont la jeune femme sortira « *traumatisée* ».

Gérard Pinède apprend du tribunal que c'est la cellule en charge des dérives sectaires de la Conférence des évêques de France en 2020 qui a saisi les policiers de Nanterre (ORCVP) de possible abus au sein de la FMND.

Il lui est également rappelé que dans son rapport, le visiteur apostolique, Mgr Daniel Federspiel, dit avoir constaté que les religieux de la FMND avaient été briefés par la congrégation avant de le rencontrer, et soupçonnait que les réponses avaient été préparées par le « père Bernard ». A l'appui de ce propos : une note détaillée destinée aux membres de la FMND pour répondre aux questions.

Les extraits du rapport de la visite apostolique de 2019, dévoilés pour la première fois, évoquent une situation à la fois « *hallucinante et triste* » avec une « *congrégation à deux visages, l'un exaltant, généreux, spirituellement sain et un autre, plus caché : une communauté qui se sait élue et dont les membres seront sauvés.* »

Pendant une journée et demi Gérard Pinède s'est donc défendu de ces accusations, répondant aux questions du président de séance, des avocates des parties civiles, de la procureure de la République puis de la défense

En réponse au questionnaire¹, l'accusé, Gérard Pinède

- parle de « famille religieuse », d'une « choix de vie religieux »
- ne répond pas clairement à la question « comment s'assurer de la vocation des gens qui entrent chez vous ? »
- mentionne une « arche » en évoquant la FMND

Pour Gérard Pinède, *“Notre mission : aider les jeunes à réaliser ce que Dieu veut d'eux. Ni plus, ni moins”*. Il reconnaît une pratique *“traditionnelle”* de la religion chrétienne, comme les messes en latin, mais assure qu'il n'y a *“pas de prosélytisme”* et *“il est possible de quitter la communauté”*.

Pour lui, *« la religion ne peut pas être comprise par la société civile »*

Pour son avocat, dénonçant une *“enquête à charge”*, *“ce procès, en réalité, met en cause la vie religieuse elle-même”*.

20 janvier

Le chef de la Famille Missionnaire Notre-Dame de Saint-Pierre-de-Colombier a répondu aux questions de la procureure de la République, Céline Nainani, qui cherchait à déterminer si des abus de faiblesse et des conditions de vie extrêmes ont été organisés dans la communauté religieuse.

Intervention de professionnels de la question de l'emprise, qui rendent leur rapport

Jean Pierre Jouglà, avocat honoraire, collaborateur de la Miviludes donne des extraits de son témoignage théorique, déconnecté de toute analyse directe du cas FMND. Pour lui, face aux situations d'emprise et de dérives sectaires, *« la loi est le dernier rempart »*.

¹ On trouvera à la fin de l'article du Dauphiné Libéré référencé ci-dessous un résumé des réponses de Gérard Pinède sur les thèmes suivants :

- Attirer des vocations à tout prix
- Endoctrinement des jeunes
- Conditions de vie difficiles
- Manque d'autonomie
- Surveillance du courrier et des mails
- Le diable et le démon pour agiter la peur ?
- Des consignes données quand les enquêteurs s'annonçaient

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2026/01/19/devant-le-tribunal-le-pere-bernard-livre-sa-vision-de-la-vie-en-communaute>

Témoignage de Miganouch Piridjani, psycho-criminelle « *qui s'est basée sur les témoignages des victimes présumées pour déterminer le mode de vie de la communauté et le profil du « père Bernard », le chef de la FMND, sans l'avoir rencontré. »*

La psychologue Isabelle Chartier-Siben affirme que d'anciens membres de la FMND ont reçu une lettre de leur ancien supérieur, Gérard Pinède, les menaçant de ses avocats s'ils venaient à témoigner contre la FMND.

Témoignage de Mgr Balsa, ancien évêque de Viviers (de 2015 à 2023), faisant état de plaintes de membres reçues à son arrivée à Viviers, dénonçant de gros problèmes de liberté – de conscience et d'action – au sein de la FMND.

Dans les premiers mois de sa fonction, il reçoit un message de frère E. « *Il avait peur. Il voulait partir de la communauté mais il ne savait pas comment faire. Il m'a demandé de le voir en cachette. »*

Puis un autre religieux, frère Carole, l'appelle un soir. « *Il m'a dit qu'il avait réussi à se procurer un portable. Il s'était caché en forêt pour téléphoner. Il me dit quelqu'un vient, j'ai peur d'être démasqué. »* Le religieux voit l'évêque en cachette : « *il m'explique qu'il a été mis en demeure de s'expliquer devant ses supérieurs pour avoir parlé à l'évêque. Il me dit : "je ne sais plus comment faire". Il était rongé par la culpabilité de vouloir partir, persuadé d'être damné. Il parlait de suicide pour éviter le diable. »*

« *Voici ce qu'il m'a dit devant témoin : "ils n'ont cessé de me mettre en garde contre le péché d'orgueil qui peut conduire à la damnation éternelle. Je supplie mon seigneur de me reprendre auprès de lui. Si je suis l'instrument du diable, je préfère être retiré par Dieu" ».*

« *Sa famille qui était proche de la communauté était elle aussi persuadée qu'il était possédé ».* L'évêque décide d'exfiltrer le frère.

« *On a organisé un rendez-vous à l'évêché avec le frère et les supérieurs de la communauté dans le cadre d'un projet d'ordination du frère. Je suis resté avec les supérieurs pendant que mon vicaire faisait partir le frère. Nous lui avons procuré un passeport et il est parti quelque temps au Maroc. J'ai dit à père Bernard : "il ne rentre pas à la communauté, il reste avec moi". Il était furieux. »*

Mgr Balsa a transmis au procureur des signalements concernant d'anciens membres de la FMND.

Ainsi qu'au Vatican : « *Les témoignages que j'ai reçus évoquaient un mélange entre ce que nous appelons for interne et for externe. On apprend que certains religieux étaient amenés à se confesser au père supérieur. Or, on ne peut être à la fois celui qui recueille les choses les plus intimes des personnes et celui qui préside à l'organisation de la communauté. Ils étaient à nu devant celui qui décide. »*

Mgr Balsa assume. « *Il a été décidé après la Ciase [Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, NDLR] que l'Église ne réglerait plus ses affaires en interne et que tout*

abus mettant en cause l'intégrité des personnes sera signalé au Vatican mais aussi à la justice. C'est ce que nous avons fait. »

Témoignage du père d'une ancienne membre de la FMND qui en était sortie, décédée depuis dans un accident de voiture : elle a perdu 20 kg et subi des souffrances psychologiques – elle n'a jamais voulu y retourner après un séjour en famille pour se refaire une santé

21 janvier

Le tribunal décide de prolonger d'un jour le procès jusqu'au 22 janvier 2026.

Pour la défense

Témoignage de Mgr Bernard Ginoux, ancien évêque de Montauban, qui assure à la barre être mû par la volonté de « faire apparaître la vérité » et jure n'avoir jamais constaté de phénomène d'emprise lors de ses passages dans l'Ardèche.

Témoignage de Luc Signoret, vocation à 6 ans, entré à la FMND à 19 ans, devenu « père Benoît », enseignant et atteint d'une leucémie

Témoignage de « frère Clément Marie » (chargé des relations avec la presse) livrant à son tour un vibrant plaidoyer.

Témoignage de « mère Hélène » (51 ans) – actuelle supérieure de la communauté des femmes - entrée à 23 ans après une formation de commerce international, qui reconnaît faire entrer des jeunes de 18 ans.

Pour elle : « *la justice civile ne devrait pas se substituer à celle de l'Eglise* »

Témoignage de Julie O., devenue « Thérèse Augustine », entrée en octobre 2024, à 19 ans, sans associer sa mère à sa décision, et contre l'avis de son évêque, déclenchant une enquête diocésaine à Périgueux.

« Je suis arrivée à Saint-Pierre-de-Colombier accompagnée par mon père et ma sœur. En terminale, j'ai compris que c'était ce que je voulais », dit-elle, reconnaissant avoir été « assez discrète ». Elle développe : « *C'est difficile de devoir se justifier. Dans la communauté, on me donne sans problème des responsabilités. Mais à l'extérieur, on nous fait passer pour des personnes incapables de disposer d'elles-mêmes. Qui nous infantilise ?* » questionne-t-elle.

« Il serait très déplacé de considérer mon jeune âge comme une faiblesse et je le refuse fermement. Je pensais à la vie religieuse depuis mes 15 ans. Les choses se sont précisées au fil du temps. » Elle se dit totalement libre : « *Je n'ai pas pris d'engagement. Je suis simplement novice. Rien ne me retient si je veux partir.* »

« Il y a eu une enquête et le parquet a estimé que vous n'étiez pas victime », précise la procureure, tout en laissant entendre que l'enquête à Bergerac n'est « *pas terminée* ».

Après que la défense a cité le communiqué de Philippe Mousset, évêque de Périgueux et Sarlat, indiquant n'avoir pas observé de situation de séduction ou d'emprise au cours de l'enquête réalisée auprès de membres de la communauté éducative de l'établissement de l'enseignement catholique où Julie, alors mineure, était scolarisée – l'institution Sainte Marthe Saint Front - la procureure a concédé que tous les membres de la FMND ne sont pas sous emprise lors de leur entrée.

Pour les parties civiles

Témoignage d'Anne Claire Corvisier, partie civile, 44 ans, professeure de lettres classiques

Lorsqu'elle rencontre les sœurs de la FMND la première fois, après sept années passées chez les religieuses dominicaines de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), la trentenaire se sent profondément attirée par ce mode de vie généreux. Elle participe à quelques événements, fait une retraite, jusqu'à ce qu'on l'invite à rencontrer le « père Bernard » à la maison mère de Saint-Pierre-de-Colombier (Ardèche)

L'entrevue est brève. « *Alors, quand est-ce que vous rentrez dans la communauté !* », lui lance le « père Bernard », comme si le fait était acquis. La jeune femme se sent alors intérieurement partagée. « *J'étais contente qu'il reconnaisse ma vocation*, se souvient-elle. *En même temps, c'était très abrupt, intrusif, je n'avais rien demandé.* »

Simple parole mal interprétée ? Ou micro-déstabilisation, agissant comme un hameçon ? « *Je n'ai fait aucune formation de techniques d'emprise* », assurait le « père Bernard » le premier jour du procès.

À la barre, avec beaucoup d'assurance, elle décrit alors son installation "*violente*", durant laquelle ses affaires, dont son chapelet et sa médaille de baptême, lui sont retirées. Au quotidien, elle raconte une absence d'hygiène, une toilette faite au lavabo sans réelle intimité, un manque de sommeil dû au froid dans sa chambre, mais aussi des courriers lus et un accès très limité au téléphone.

Elle a vécu dans la communauté pendant 3 ans – une année de postulat puis deux années de noviciat - témoin d'un culte des fondateurs (mère Marie Augusta et le père Lucien Dorne) et d'une place prépondérante accordée aux textes de Marie Augusta, parfois au-dessus même de celle accordée à la Bible.

"On s'immisçait dans ma relation personnelle avec Dieu, on n'avait qu'un son de cloche", se souvient-elle. Malgré tout, elle reste et envisage de prononcer ses premiers vœux, qui lui sont refusés par la communauté : "On m'a dit 'tu n'es pas faite pour nous', mais je n'ai eu aucune explication. On m'a simplement dit : « Père Bernard et Mère Madeleine ont des lumières que tu ne peux pas voir. » C'est comme un plafond qui s'écroule sur ma tête, c'est extrêmement violent. J'ai été chassée comme un chien."

Comme une autre sœur prépare aussi ses vœux, on lui ordonne de continuer à faire semblant et de ne parler à personne de son départ prochain.

Une dernière entrevue avec son confesseur, un frère de la communauté, la laisse tétanisée : « *J'ai senti qu'il voulait me piéger, déclare-t-elle à la barre, je n'avais jamais vu quelqu'un avec deux visages comme ça.* »

En octobre 2020 ses parents viendront finalement la chercher sans qu'elle puisse dire au revoir. « *Je suis partie du jour au lendemain. Il n'y a eu aucune compassion.* » « *Chez les dominicaines, j'avais dit au revoir à tout le monde* », souligne-t-elle.

Un peu plus tôt, elle déclarait que le vœu d'obéissance, pivot de la vie monastique et qui a focalisé l'attention au cours des débats, était « *beaucoup plus infantilisant* » à la FMND que chez les dominicaines.

« *Le conseil de la congrégation a discerné qu'elle n'était pas faite pour la vie religieuse. Mon erreur a été de l'accepter comme novice* », répond Gérard Pinède.

Le parquet a une autre explication. « *Elle avait demandé que les problèmes de la communauté soient soumis à l'évêque. Ceux qui contestent sont bannis.* »

« *J'ai très souvent entendu, si on venait à critiquer la communauté : tu es un vrai Judas, le diable, un traître. Les prêtres de la communauté pratiquaient l'exorcisme et il y avait toujours cette omniprésence du diable.* »

De cette expérience, elle porte encore des séquelles : « *Je suis suivie par une psychologue, j'ai perdu toute estime en moi, parfois, je suis bloquée et incapable de parler ou de chanter, je fais encore des cauchemars la nuit* », liste-t-elle. Elle a longtemps hésité avant de se constituer partie civile, par « *peur* » dit-elle : peur de croiser les membres de la communauté, peur d'être considérée comme une traître, peur de représailles.

Un cas isolé ? Non : elle a été témoin de 6 départs de la communauté en 3 ans

« *Malgré ces éléments vous avez toujours eu l'espoir de faire vos vœux ?* » demande à la plaignante le président du tribunal. « *On est tellement conditionné qu'on finit par avoir peur de partir. J'avais perdu toute estime de moi* » répond l'ex-religieuse qui deux jours avant le procès ne savait pas si elle allait trouver la force de venir témoigner : « *Je ne voulais pas les revoir. J'avais peur des représailles.* »

Témoignage de Constance (27 ans) qui a 16 ans et demi lorsqu'elle formule le souhait d'intégrer la FMND lors d'un rendez-vous avec la Mère Madeleine et le « Père Bernard » à Saint-Pierre-de-Colombier. Les deux religieux sont d'accord pour l'accueillir dès sa majorité. Quand Constance leur annonce qu'elle veut finalement continuer l'école après le bac, la pression s'accroît : « *Je leur ai dit que je voulais faire quatre ans d'études. On m'a dit : c'est trop long.* » La communauté souhaite qu'elle entre tout de suite dans les ordres.

Aux JMJ (les Journées mondiales de la jeunesse), elle rencontre un garçon. Une relation mal perçue : « *On m'a dit : tes sentiments amoureux viennent du démon. Il faut que tu t'éloignes de lui.* » « *C'était très culpabilisant. J'avais l'impression de trahir Dieu et ma prière de 2015 de lui donner ma vie* ».

La jeune femme est perdue. *« Je me suis sentie blessée par leur jugement et trahie. Ça m'a un peu détruite. Je ne savais plus à qui je devais faire confiance »* Finalement, après avoir fréquenté durant quatre ans la Famille missionnaire de Notre-Dame, c'est la rupture. Constance n'intègre pas la communauté en tant que religieuse et prend ses distances : *« Quand j'entends mère Hélène ce matin dire que mon témoignage est faux j'ai l'impression que ma situation n'est pas reconnue et celle des autres victimes non plus. »*

Elle témoigne pour porter la voix de toutes les victimes. Comme Élisabeth, une autre partie civile mais absente, qui a vécu dix jours dans la communauté.

Au cours de l'enquête, d'autres anciens religieux ont livré des témoignages glaçants. Comme cette sœur entrée à 18 ans, repérée dès son enfance au cours de camps scout, elle indique avoir fait de même afin de « gagner des âmes à Dieu ». Au bout de quelques années, elle cesse de s'alimenter, se scarifie et fait une tentative de suicide. Elle déclare avoir reçu des prières d'exorcisme avant de voir un médecin, à la demande des parents. Choisi par la communauté, le généraliste, père d'une autre religieuse, lui prescrira des anxiolytiques. *« Elle est partie libre, je ne lui ai rien imposé »,* soutient Gérard Pinède. *« Ses parents, eux-mêmes proches de la FMND, la croient damnée pour avoir rompu ses vœux »,* souligne la procureure.

22 janvier

Réquisitoires et plaidoiries : au centre des propos, le rapport entre la loi de la République et celle de l'Eglise catholique

Dans son réquisitoire, la procureure de la République juge la FMND responsable d'abus de faiblesse et de dérives sectaires.

« C'est un procès saisissant en raison du climat de pesanteur qui règne au sein de cette communauté fait de pressions et d'intimidations y compris dans la préparation de ce dossier qui démontre un huis clos défensif et une entreprise massive de déstabilisation des victimes. Comment ne pas comprendre les réticences de ceux qui ne sont pas là »

Le parquet retient la mise en œuvre de plusieurs « techniques » de manipulation.

- des « procédés de séduction » mis en place au moment des rencontres avec des jeunes lors de camps ou pèlerinages organisés pour eux. *« Une victime l'indique, elle avait été repérée quand elle était jeune. Et elle raconte qu'une fois dans la communauté, elle a fait la même chose pour gagner des âmes à Dieu »,* relève la procureure.
- Le refus de discerner pour recruter : *« Lorsqu'une abbesse s'inquiète qu'une jeune fille de 17 ans s'apprête à rejoindre la FMND, Gérard Pinède écrit à l'abbesse : "Vous aurez à répondre devant Dieu de la façon dont vous refusez sa vocation". »*
- Des recadrages « musclés » lorsque des personnes émettent des critiques : *« La FMND est persuadée qu'ils sont les appelés de Dieu. Ceux qui doutent, on leur fait croire que le diable les écarte du chemin »,*

- des « techniques de dépersonnalisation » avec des « fouilles à l'arrivée », et des « techniques d'enfermement psychiques pour empêcher la formation d'esprit critique et éviter toute dissidence ». Surveillance des mails, des courriers, accès limité au téléphone, accès à l'information limitée à une « revue de presse » constituée par le père supérieur qui sélectionnait les informations dignes d'être transmises aux religieux sur un blog traditionaliste (ayant résilié leur abonnement à La Croix car ils avaient publié des articles les critiquant.)

La procureure demande la condamnation de Gérard Pinède à deux ans de prison avec sursis, et son interdiction de ministère pendant 5 ans ; une amende de 100.000 € pour la FMND « proportionnée à ses ressources » et la fermeture pendant un an de son site de St Pierre de Colombier, l'*"épicerie des abus des symptômes sectaires"* reprochés à la Famille missionnaire de Notre-Dame.

« Depuis trente ans, les évêques de Viviers attirent l'attention de la communauté sur des dysfonctionnements. La désignation d'un assistant apostolique n'a pas permis de faire cesser les dérives. Je me suis interrogée sur ma légitimité à demander la fermeture provisoire de la maison-mère. Cette légitimité c'est la protection des personnes », indique-t-elle, laissant aux autorités religieuses le soin de se prononcer sur la suite de la congrégation. Car, pour elle, ce n'est pas à la justice de trancher la question d'une éventuelle dissolution de cette congrégation : c'est de la responsabilité de l'Eglise.

"Les réquisitions sont très justes. Elles sont fondées et étayées sur les éléments qui sont dans le dossier", a déclaré Maître Fraisse, avocate des parties civiles. *"Il revient à la charge de l'Eglise de prendre ses responsabilités".*

Pour la Défense, les réquisitions sont *"scandaleuses"*.

« Dans ce fourre-tout, avec un prisme idéologique, on essaie de faire une infraction. [...] Vous relaxerez parce qu'il n'y a pas de faits », a plaidé l'avocat de la défense, qui a conclu sa plaidoirie de trois heures, en regrettant la saisie de la justice dans un dossier qui, pour lui aussi, concerne avant tout l'autorité ecclésiastique.

« C'est la ligne de crête, il n'appartient pas au tribunal civil de juger les faits religieux. Vous êtes le dernier maillon par lequel on tente d'attaquer une œuvre d'église ».

Pendant quatre jours, peu d'émotions ont transparu sur le visage de Gérard Pinède, que ce soit en écoutant les témoignages de ses victimes supposées ou ceux de membres venus le soutenir. Peu d'émotions, sauf une fois, dans un moment d'une rare ambiguïté. Alors que Mgr Balsa avait fini sa déposition, très sévère envers la FMND, et avait été en retour accablé par les avocats de la défense, le père Bernard s'est soudainement levé les yeux mouillés de larmes, lui a pris le bras en disant : *« Je te pardonne. »*

Un pardon non pas proposé, encore moins demandé, mais « *accordé* » – le mot est de son avocat – aux yeux de tous à cet évêque visiblement très mal à l’aise, qui a murmuré le mot pardon en retour.

Pour le pardon, comme pour la vie religieuse au cœur de ce procès, s’est posée à cet instant même la question d’un possible dévoiement.

Le tribunal correctionnel de Privas rendra sa décision en délibéré le 24 mars à 13h30.

=====

I – Presse Régionale

Le Dauphiné Libéré (11 publications)

16 janvier 2026 – Pierre Brunet

<https://www.ledauphine.com/societe/2026/01/16/soupcon-d-emprise-sur-des-jeunes-la-famille-missionnaire-face-a-la-justice-l-un-des-plus-gros-proces-attendu-a-privas>

17 janvier 2026

<https://www.ledauphine.com/societe/2026/01/16/la-famille-missionnaire-face-a-la-justice-80-ans-d-histoire-et-un-projet-de-complexe-religieux-conteste>

17 janvier 2026

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2026/01/19/proces-de-la-famille-missionnaire-le-premier-jour-s-ouvre-sur-plusieurs-demandes-de-renvoi>

19 janvier 2026 – Pierre Brunet

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2026/01/19/devant-le-tribunal-le-pere-bernard-livre-sa-vision-de-la-vie-en-communaute>

20 janvier 2026 – Pierre Brunet

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2026/01/20/proces-de-la-famille-missionnaire-notre-dame-le-2e-jour-debute-par-les-questions-de-la-procureure-de-la-republique>

20 janvier 2026 – Pierre Brunet

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2026/01/20/famille-missionnaire-notre-dame-la-question-de-l-emprise-au-coeur-du-deuxieme-jour-de-proces>

20 janvier 2026 – Pierre Brunet

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2026/01/20/proces-de-la-famille-missionnaire-notre-dame-pourquoi-tout-cacher-s-il-n-y-a-rien-a-cacher>

21 janvier 2026 – Pierre Brunet

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2026/01/21/proces-de-la-famille-missionnaire-notre-dame-le-temoignage-fort-d-un-membre-atteint-d-une-maladie-grave>

22 janvier 2026 – Pierre Brunet

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2026/01/22/proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-un-dernier-jour-intense-et-tres-attendu>

22 janvier 2026 – Pierre Brunet

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2026/01/22/proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-la-procureure-de-la-republique-demande-la-fermeture-du-site-de-saint-pierre-de-columbia-pour-une-annee>

23 janvier 2026

<https://www.ledauphine.com/videos/proces-de-la-famille-missionnaire-en-ardeche-quelles-reactions-apres-la-demande-de-fermeture-provisoire-358fkxq>

ICI – France Bleu (7)

19 janvier 2026 – Nathalie Rodrigues

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-drome-ardeche/nouvelle-phase-de-travaux-pour-les-demi-echangeurs-sur-l-a7-construction-d-un-pont-limite-a-90-km-h-1448381>

Ardèche : l'affaire d'abus de faiblesse au sein de la Famille Missionnaire de Notre-Dame sera-t-elle jugée ?

19 janvier 2026 – Nathalie Rodrigues

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/ardeche-pas-de-renvoi-du-proces-la-famille-missionnaire-notre-dame-et-le-pere-bernard-juges-pour-abus-de-faiblesse-7785290>

20 Janvier 2026 – Dylan Prieur

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-drome-ardeche/proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-le-pere-bernard-superieur-entendu-a-la-barre-pour-la-premiere-fois-6240803>

20 Janvier 2026 – Dylan Prieur

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-la-defense-denonce-des-temoignage-non-fondes-9480316>

22 janvier 2026 – Chloé Martin

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/au-proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-les-plaignantes-veulent-porter-la-voix-de-toutes-les-victimes-8655844>

22 janvier 2026 – Nathalie Rodrigues – Chloé Martin

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/proces-famille-missionnaire-de-notre-dame-la-procureure-requier-la-fermeture-du-foyer-ardechois-pendant-un-an-9856935>

23 janvier 2026

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-drome-ardeche/proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-les-avocats-plaident-la-loi-de-la-republique-contre-celle-de-l-eglise-7730616>

Sud Ouest (5)

19 janvier 2026 – Yann Saint Sernin

<https://www.sudouest.fr/justice/justice-une-congregation-poursuivie-pour-derives-sectaires-27486521.php>

19 janvier 2026 – Yann Saint Sernin

<https://www.sudouest.fr/faits-divers/le-proces-de-la-fmnd-une-congregation-soupconnee-de-derives-sectaires-s-ouvre-ce-lundi-en-ardeche-27479569.php>

21 janvier 2026 – Yann Saint Sernin

<https://www.sudouest.fr/justice/proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-soupconnee-d-emprise-il-parlait-de-suicide-pour-eviter-le-diable-27508367.php>

22 janvier 2026 – Yann Saint Sernin

<https://www.sudouest.fr/justice/proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-le-parquet-demande-la-fermeture-temporaire-de-la-maison-mere-de-la-congregation-27534709.php>

24 janvier 2026 – Yann Saint Sernin

<https://www.sudouest.fr/justice/proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-ceux-qui-par-taient-etaient-traites-de-traitres-27559606.php>

France 3 Régions Auvergne-Rhône-Alpes (3)

19 janvier 2026 – Iris Solemeo

<https://france3-regions.franceinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/ardecche/soupconnee-d-emprise-men-tale-et-de-derives-sectaires-une-congregation-catholique-face-a-la-justice-en-ardecche-3284003.html>

21 janvier 2026 – Iris Solemeo et Camille Lepape

<https://france3-regions.franceinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/ardecche/proces-du-pere-bernard-ce-n-est-plus-ma-fille-des-familles-face-a-l-emprise-presumee-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-3285771.html>

22 janvier 2026 – Marianne Leroux et Mélanie Leblanc

<https://france3-regions.franceinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/ardecche/privas/proces-pour-abus-de-faiblesse-deux-ans-de-prison-avec-sursis-requis-contre-le-pere-bernard-3286425.html>

Ouest France (1)

23 janvier 2026

<https://www.ouest-france.fr/auvergne-rhone-alpes/ardecche/la-justice-requiert-de-fermer-pendant-un-an-une-communaute-catholique-dardecche-20be5a34-f7e4-11f0-89fe-d868311a6ee2>

II. Presse Nationale

Le Parisien (3)

19 janvier 2026 – Cyril Michaud

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/proces-dun-petre-sur-fond-de-derive-sectaire-une-communaute-traditionaliste-dans-la-tourmente-19-01-2026-MJAPXWAROBGVVAGUZJQ45OGSRY.php>

21 janvier 2026 – Cyril Michaud

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/pour-jesus-nous-devons-etre-visionnaires-les-membres-de-la-famille-missionnaire-juges-pour-abus-de-faiblesse-se-retranchent-derriere-leur-foi-21-01-2026-BGRZ7WA57NFHVIS2AH7WX2AL4Y.php>

21 janvier 2026 – Cyril Michaud

<https://www.leparisien.fr/faits-divers/il-y-avait-toujours-cette-onnipresence-du-diable-au-proces-du-petre-de-la-famille-missionnaire-dardeche-des-anciennes-religieuses-toujours-traumatisees-21-01-2026-OR6P5VBR2JCCPKY43PY6EMDB64.php>

Libération (2)

19 janvier 2026 – Pauline de Deus

https://www.liberation.fr/societe/education/recrutement-denfants-rupture-de-liens-troubles-psychologiques-a-privas-une-congregation-catholique-jugee-pour-derives-sectaires-20260119_7XPEY76XNJGS5D7HINWY66MCRU/

22 janvier 2026 – Libération AFP

https://www.liberation.fr/societe/police-justice/captation-des-esprits-etouffer-la-dissidence-deux-ans-de-prison-avec-sursis-requis-contre-le-pere-superieur-dune-congregation-catholique-dardeche-20260122_SIYIC4RKC�FPVF62HUCGOZYLQY/

Médiapart (2)

19 janvier 2026 – AFP

<https://www.mediapart.fr/journal/fil-dactualites/190126/juge-privas-le-superieur-d-une-congregation-catholique-nie-toute-emprise>

22 janvier 2026 – AFP

<https://www.mediapart.fr/journal/fil-dactualites/220126/la-justice-requier-t-de-fermer-pendant-un-une-communaute-catholique-d-ardeche>

France 24

22 janvier 2024 – AFP

<https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20260122-la-justice-requier-t-de-fermer-pendant-un-an-une-communaut%C3%A9-catholique-d-ard%C3%A8che>

24 Heures

19 janvier 2026 – Adriana Stimoli

<https://www.24heures.ch/france-une-congregation-catholique-jugee-pour-derives-sectaires-674865609253>

III. Presse catholique

La Croix

19 janvier 2026 – Gonzague de Pontac

<https://www.la-croix.com/religion/quels-sont-les-enjeux-du-proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-jugee-pour-abus-de-faiblesse-20260119>

20 janvier 2026 – Gonzague de Pontac

<https://www.la-croix.com/religion/plus-on-rentrait-jeune-plus-le-sacrifice-etait-beau-au-proces-de-la-fmnd-la-delicate-question-des-jeunes-recrues-20260120>

22 janvier 2026 – Gonzague de Pontac

<https://www.la-croix.com/religion/ma-liberte-a-ete-atteinte-l-emprise-religieuse-au-proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-20260122>

23 janvier 2026 – Gonzague de Pontac

<https://www.la-croix.com/religion/quand-la-justice-doit-distinguer-vie-religieuse-et-emprise-les-le-cons-du-proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-20260123>

RCF (3)

20 janvier 2026 – modifié 22 janvier 2026 – Pauline de Deus

<https://www.rcf.fr/articles/actualite/au-tribunal-de-privas-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-nie-toute-derive>

23 janvier 2026 – modifié 30 janvier 2026 – Pauline de Deus

<https://www.rcf.fr/articles/actualite/famille-missionnaire-de-notre-dame-cloture-dun-proces-atypique-en-ardeche>

27 janvier 2026 – PHD avec PdT – RCF

<https://www.rcf.fr/articles/actualite/proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-verdict-attendu-le-24-mars>

Famille Chrétienne (1)

23 janvier 2026

https://www.famillechretienne.fr/46420/article/proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-la-fermeture-provisoire-du-site?error=bad_credential&redirect_uri=https://www.famillechretienne.fr/dpi-oauth-callback.php&scope=email&error_uri=https://www.famillechretienne.fr/46420/article/proces-de-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-la-fermeture-provisoire-du-site

Le Salon Beige

25 janvier 2026 – Michel Janva

<https://lesalonbeige.fr/ce-qui-est-reproche-aujourd'hui-a-la-famille-missionnaire-de-notre-dame-le-sera-demain-a-beaucoup-de-communautés-qui-vivent-une-vie-religieuse-classique-et-traditionnelle/>

=====

et aussi : 26 janvier 2026 Tribune chrétienne interview de Gérard Pinède

<https://fmnd.org/Blog/Actualite-Domini/interview-a-tribune-chretienne>